

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 21 Janvier 2021

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, Mme Nicole BOUCHACOURT, M. Michel CERIEZ, M. Robin CHARRIEAU, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Élodie MILLIERE, Mme Éliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON, Mme Céline CHARBONNIER, M. Stéphane CLERJON

Excusée, ayant donné pouvoir :

Est désigné secrétaire de séance

Mr Michel CERIEZ

Date de convocation :

Public : 1 Personne de la Presse.

Ouverture du conseil

Mr le Maire annonce que 2 points doivent être ajoutés à l'ordre du jour :

- Déclassement de la salle des fêtes
- Fixation du loyer et début de bail.

Les points à l'ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21/01/2020.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

- 2) Convention 2021 avec SOLIHA pour l'animation de l'opération façades-toitures,

Monsieur le Maire précise à son Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention entre SOLIHA Alpes du Sud et la commune pour l'année 2021.

Il précise que la rémunération de cette mission pour l'année 2021 sera de 546,17 €uros H.T par dossier. (655,40 €uros T.T.C)

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

- 3) Création de 2 boucles VTT et remplacement du Col St Jean par Col des Fillys dans le circuit des 7 cols,

La compétence Activité Pleine Nature (APN) du département est déléguée à la CCVUSP pour notre territoire.

Michel Ceriez expose la demande concernant le changement de l'itinéraire, figurant dans le circuit des 7 cols. Le Col des Fillys remplacerait le Col Saint-Jean. Il est aussi demandé de créer 2 circuits VTT supplémentaires sur notre commune.

Mr le Maire propose Michel CERIEZ pour représenter la commune dans ces démarches.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.



Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 21 Janvier 2021

4) Modification du temps de travail de Mme MUSTO Marie-Line,

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu la demande motivée de l'agent concerné, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 32 heures par semaine à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2021.

Le conseil municipal vote favorablement à 18 voix, Mr Romain Aubert s'étant retiré du vote.

5) Mise en conformité des 5 captages d'Eau Potable – Demande de financement complémentaire auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure administrative de mise en conformité des 5 captages d'eau potable va être engagée. La commune a obtenu pour cette opération un premier financement du Département de 16.800,00 €uros attribué en avril 2020.

Le coût total de cette opération étant évalué à 48.000,00 €uros H.T, il convient de solliciter un financement complémentaire auprès du Département selon le plan de financement suivant :

Coût total de la procédure de mise en conformité pour les 5 captages	48.000 €
Montant de la subvention du Département votée en 2020	16.800 €
Montant de la subvention complémentaire sollicitée auprès du Département	16.800 €
Montant total des subventions	33.600 €
Taux de financement final	70%

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

6) RIFSEEP – Instauration de l'IFSE et CIA suite à création du poste d'Adjoint d'Animation Territorial,

Afin de maintenir le salaire de Mme Tréieux, sur le nouveau poste d'adjoint d'animation territorial, il convient de prévoir le versement de primes au travers de l'IFSE et du CIA, les montants versés seront déterminés par arrêtés du Maire.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.



Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 21 Janvier 2021

7) Vente des terrains de Monsieur MERCIER,

Suite à la proposition reçue pour la vente de plusieurs parcelles, Mr le Maire expose que la place verte (lieu des festivités des Bréole i'brius), la remise et la bâtisse de l'ancienne épicerie Mercier sont concernées. Le prix proposé est de 250 000€ pour l'ensemble.

Depuis la réception de ce courrier une personne est venue présenter un projet d'investissement, de rénovation sur l'ancienne bâtisse.

Les élus conviennent de faire une offre pour la place verte avec la remise et la parcelle de Grachine, soit : Les parcelles ZE 125, G28 et G29 pour la somme de 120 000€.

Un courrier sera fait en ce sens au notaire et Mr le Maire recevra prochainement Mr Bernard Mercier.

8) Dénomination des voies,

Le projet de dénomination est présenté aux conseillers municipaux sous forme d'un tableur. Il a pu être consulté au préalable par l'ensemble des élus. Certaines modifications ont été apportées.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

9) Déclassement de la salle polyvalente du Lautaret.

Mr le Maire expose à l'assemblée la situation de l'immeuble « Salle polyvalente » sis RD900b Le Lautaret, sise sur les parcelles cadastrées 198 section B 616 et 468, qui n'est plus affecté à un service public depuis le 1^{er} Janvier 2021.

Considérant l'avancée du projet de commerce principalement alimentaire, de proximité de Mr Dedoussaros, Mr le Maire propose le déclassement de l'immeuble « Salle polyvalente » sis RD900b Le Lautaret et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal vote favorablement à 18 voix et 1 contre.

10) Baux des Boulangerie et commerce alimentaire pour les locaux « Boulangerie du Lautaret » et « ancienne salle polyvalente du Lautaret »

Mr le Maire explique que pour l'avancée du projet de commerces de Mr Dedoussaros en lieu et place de l'ancienne salle polyvalente et boulangerie du Lautaret. Il convient de fixer des loyers mensuels pour les locaux.

Mr Dedoussaros souhaite contracter la location des deux locaux à partir du 1^{er} Février 2021 pour y effectuer les travaux. L'ouverture est prévue à partir du 1^{er} Mai 2021. Mr Dedoussaros demande que ses loyers ne soient réglés qu'à partir de la date d'ouverture.

Pour l'ancienne salle polyvalente, qui devient le commerce alimentaire, au vu des dernières conversations en conseil municipal, Mr Le Maire propose un loyer mensuel de 600€ H.T, soit 720€ T.T.C.



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 21 Janvier 2021

Pour la boulangerie, le loyer est identique à celui appliqué au précédent locataire : à savoir 333,33€ H.T, soit 400€ T.T.C.

Le conseil municipal vote favorablement pour 17 voix, 1 contre et 1 abstention.

Mr Stéphane Clerjon contactera les associations pour les informer que la salle ne sera plus disponible et trouver avec elles des solutions.

11) Sujets divers

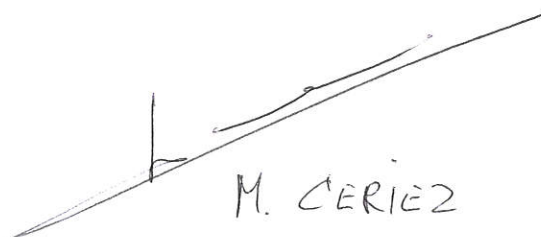
Frédéric Reynaud propose de chercher un assistant en un maître d'ouvrage pour le projet de salle polyvalente.

Frédéric Reynaud présente les différentes propositions financières de toilettes publiques pour le parking du site de décollage.

Un compte rendu de la réunion de rencontre entre élus Montclar et Ubaye-Serre-Ponçon a été résumé.

Mr Romain Aubert a évoqué une proposition de coupe de bois entre Bologne et la base nautique de Saint Vincent Les Forts.

Mr Yvan Michel a informé que l'ONF est intéressé pour participer au projet de voie verte.


M. CERIEZ